



## NOTIFICATION

### Annnonce de la Consultation mondiale sur les Droits des agriculteurs

#### 27-30 septembre 2016, Indonésie, et invitation à apporter des contributions

---

Chère Madame / Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à la Résolution 5/2015, «Application de l'Article 9, Droits des agriculteurs, adoptée par l'Organe directeur à sa sixième session en octobre 2015, par laquelle l'Organe directeur, entre autres, « a demandé au Secrétariat d'inviter les Parties contractantes et les organisations concernées à prendre des initiatives visant à recueillir, aux niveaux national, régional et mondial, des informations qui permettent d'échanger des avis, données d'expérience et pratiques optimales sur l'application des Droits des agriculteurs tels qu'ils sont énoncés à l'Article 9 du Traité international».

L'Article 9 du Traité international reconnaît la contribution considérable que les communautés locales et autochtones et les agriculteurs de toutes les régions du monde, et spécialement ceux des centres d'origine et de diversité des plantes cultivées ont apporté et continueront d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui constituent la base de la production alimentaire et agricole dans le monde entier.

L'Article 9 prévoit en outre que la responsabilité de la réalisation des droits des agriculteurs incombe aux gouvernements nationaux. Les Parties contractantes devraient, conformément à leurs besoins et priorités, et compte tenu de la législation nationale, prendre des mesures visant à protéger les connaissances traditionnelles, participer au partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et participer à la prise de décisions, au niveau national, sur les questions liées à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'Article 9 aborde également la question du droit des agriculteurs de conserver, utiliser, échanger et vendre les semences/le matériel de multiplication conservés à la ferme.

Il convient de rappeler que lors de la sixième session de l'Organe directeur, une Consultation mondiale sur les Droits des agriculteurs a été proposée.

.../...



Le Gouvernement de l'Indonésie par le biais du Ministère de l'Agriculture – Agence indonésienne pour la recherche et le développement agricole (IAARD en anglais) a confirmé la tenue de la Consultation mondiale sur les Droits des agriculteurs du 27 au 30 septembre 2016, à Bali, Indonésie. Le Gouvernement de la Norvège a également confirmé son engagement à co-organiser et co-parrainer la conduite de la Consultation mondiale.

A la lumière de cette évolution récente, le Secrétariat élabore actuellement les procédés en vue de faciliter l'organisation de la Consultation mondiale sur les Droits des agriculteurs :

- Pré-consultations. Les pré-consultations auront lieu immédiatement après d'autres réunions du Traité international ou des réunions internationales connexes dans les régions
- Une enquête électronique

Les résultats et les effets de ces procédés seront présentés lors de la Consultation mondiale en septembre 2016.

Je saisis cette occasion pour inviter les Parties contractantes, les Parties non contractantes, les groupes de parties prenantes et les organisations internationales compétentes à :

- (i) Soutenir le processus et le déroulement de la Consultation mondiale sur les Droits des agriculteurs
- (ii) Apporter une contribution financière pour permettre aux représentants des organisations des agriculteurs de participer à la consultation et de couvrir également les services d'interprétation linguistique. Une réponse rapide à cette notification aidera le Gouvernement hôte à accélérer la planification de la Consultation mondiale sur les Droits des agriculteurs.

Toute requête ou demande d'informations complémentaires peut être adressée à :

Dr. Shakeel Bhatti  
Secrétaire,  
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
00153 Rome, Italie  
Tel: +39 06 5705 3441, Fax: +39 06 5705 6347  
E. mail: [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org)

Cordialement,



Shakeel Bhatti

Secrétaire de l'Organe directeur  
Traité International sur les Ressources Phytogénétiques  
Pour l'Alimentation et l'Agriculture